



Modification partie variable

Par **commercialauto**, le **15/05/2015** à **10:05**

Bonjour à tous.

Je suis commercial dans l'automobile depuis plusieurs années au sein de la même entreprise.

L'entreprise, sous prétexte d'expansion, d'impératifs auprès du constructeur, veut accroître son équipe commerciale.

Le souci étant que la zone de chalandise reste la même, et que le stock de véhicule disponible à la vente aussi.

Ma rémunération est composé d'un petit fixe et d'une grosse partie variable (liée évidemment à mes résultats).

L'arrivée d'un nouveau collègue me pénalise donc fortement sur cette partie variable (- 30 / 40 %).

D'ailleurs mon objectif à réaliser n'est plus du tout adapté. Mais même lorsqu'il est atteint, je suis fortement pénalisé par rapport à ce que je touchais avant.

Ma question est donc de savoir si ma société a le droit de faire ça ? Dans un cas négatif, quels sont ses obligations (réévaluation afin de ne pas être pénalisé financièrement à travail identique au passé, accord de ma part) ? Car l'ajout d'un collègue concurrent (car objectif individuel) modifie mathématiquement ma partie variable.

Merci d'avance pour vos réponses avisées.

Bonne journée.

Par **moisse**, le **15/05/2015** à **19:15**

Bonsoir,

[citation]D'ailleurs mon objectif à réaliser n'est plus du tout adapté. Mais même lorsqu'il est atteint, je suis fortement pénalisé par rapport à ce que je touchais avant.

[/citation]

S'il y a du grain à moudre, c'est ici.

Il faut donc expliciter un peu plus l'avant et l'après, pour vérifier une novation contractuelle qui ne peut vous être imposée sans votre accord.